



Ville de Cergy
Révision du Plan Local d'Urbanisme

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Dossier de Plan Local d'Urbanisme révisé
approuvé par délibération du Conseil Municipal
en date du 17 décembre 2015



INTRODUCTION





Le présent Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) traduit et décline le projet de territoire de la Ville. Il s'inscrit dans la continuité du PADD initial.

Le projet de ville s'articule autour de trois grands objectifs :

I. DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DE LA VILLE

Commune centre de l'agglomération de Cergy-Pontoise, ville préfecture du Val-d'Oise, Cergy doit être à la pointe en termes de développement commercial, d'activités économiques, d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Pour cela, la Ville entend développer son attractivité en s'appuyant sur son cadre de vie, son accessibilité et le développement des technologies numériques.

II. POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE

Cergy imagine son développement dans le respect des principes édictés par le développement durable, en s'inscrivant dans la continuité des orientations définies dans son Agenda 21, édité en lien avec celui de l'agglomération de Cergy-Pontoise. La Ville défend un développement équilibré économiquement, respectueux de l'environnement et répondant aux besoins de l'ensemble de ses habitants.

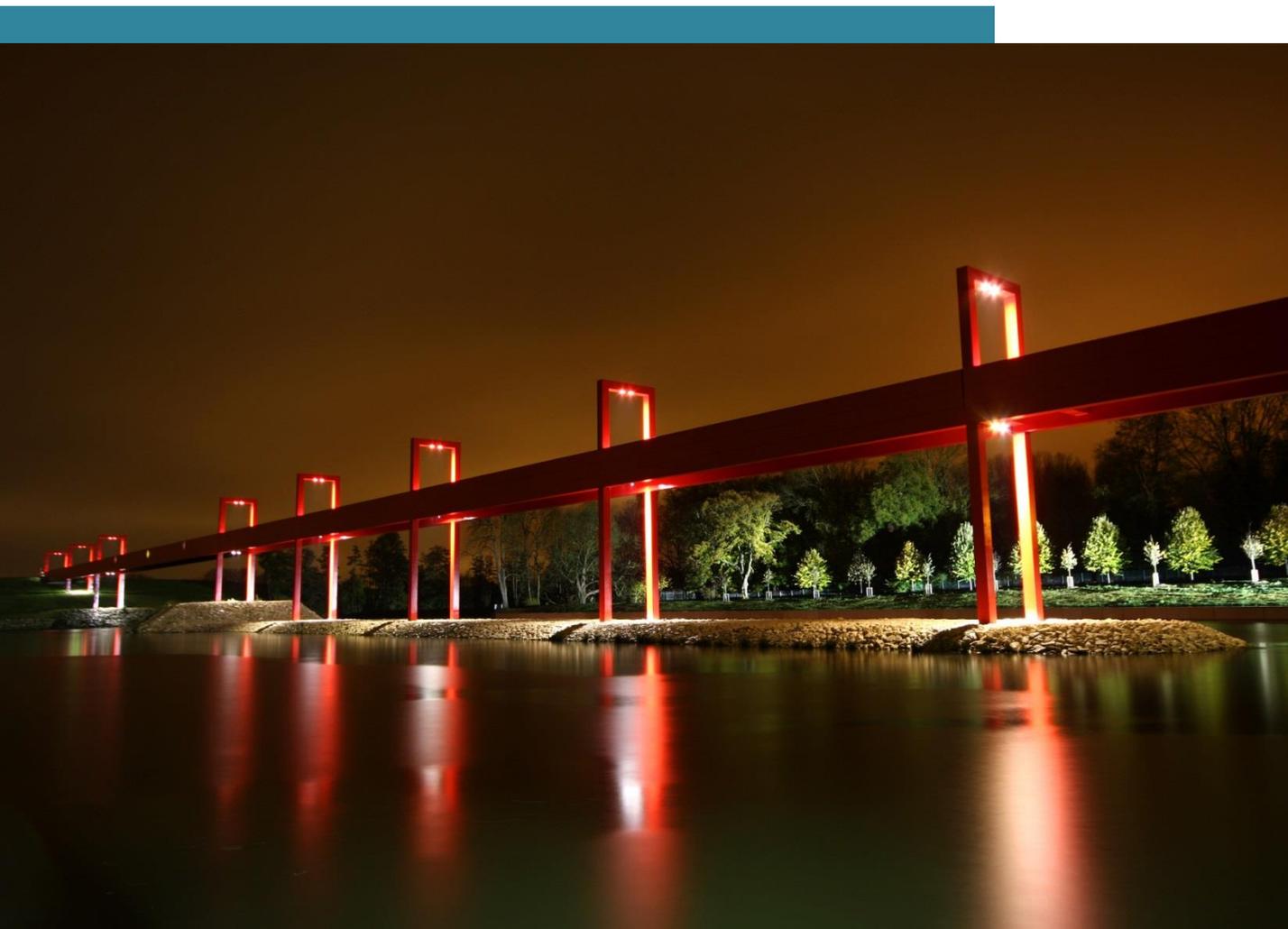
III. CONFORTER LA QUALITE DE LA VILLE ET SA QUALITE DE VIE

Le projet de Cergy se décline sur l'ensemble du territoire en tenant compte des particularités de chaque quartier, tout en garantissant à l'ensemble des habitants l'accès aux services, équipements et commerces de proximité afin de poursuivre l'amélioration du cadre de vie.

I. DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DE LA VILLE

Cergy-Pontoise, dispose incontestablement de tous les atouts pour être un des pôles majeurs de développement du nord-ouest parisien. Cergy, cœur de l'agglomération doit être un moteur de l'économie valdoisienne. La Ville entend être un vecteur de la création d'emplois et de connaissances.

Cet objectif s'appuie sur des projets ambitieux en termes de développement du parc tertiaire, de restructuration des zones d'activités aujourd'hui vieillissantes, mais également en déployant une activité répondant aux besoins des Cergyssois en termes d'emplois, ceci en adéquation avec les formations proposées sur le territoire et en lien avec le tissu économique local.



A. Conforter le pôle économique de Cergy en lien avec l'agglomération

Cergy-Pontoise est un pôle d'attractivité majeur du Nord-Ouest parisien. Cergy, cœur de l'agglomération a donc su développer un tissu économique et commercial dense qu'il faut maintenir et renforcer. Pour ce faire, la ville souhaite :

- Maintenir une parité entre actifs et emplois à l'échelle de l'agglomération.
- Favoriser la centralisation des services destinés aux demandeurs d'emploi dans un même lieu.
- Renouveler et rénovier l'offre de bureaux pour soutenir la création d'emplois avec l'ouverture du parc d'activités des Linandes et l'implantation de nouveaux bureaux diversifiés (de la petite surface d'artisanat aux 10 000 m² de bureaux dans le Grand Centre) au sein des grandes polarités de la ville (Grand Centre, Parc Saint-Christophe, Parc de l'Horloge et Hauts-de-Cergy). Cette nouvelle offre, située à proximité des gares, sera accessible et répondra aux besoins des acteurs économiques. Par ailleurs, il convient d'améliorer la visibilité des zones économiques dans la ville en retravaillant les aménagements, notamment paysagers.
- Permettre aux jeunes actifs sortant des filières de formation présentes sur la Ville, de trouver un emploi dans l'agglomération en renforçant les liens entre les grandes écoles, l'université, les centres de formation et les entreprises du territoire.
- Développer la fibre pour les entreprises.
- Valoriser les ressources touristiques et en particulier le tourisme fluvial par la création de haltes et de services aux plaisanciers générateurs d'emplois et de développement culturel.
- Créer une cité de l'entrepreneuriat et de l'innovation avec des espaces de télétravail à proximité des gares, notamment celle de Cergy-Préfecture.



B. Poursuivre le développement d'une grande polarité commerciale

La Ville souhaite renforcer les grands pôles commerciaux tout en répondant aux priorités des Cergyssois et des futurs habitants en matière d'activités commerciales.

Cela passe par la pérennisation et le développement des polarités commerciales majeures actuelles (Grand Centre, Plaine des Linandes) mais aussi par des actions visant à :

- Développer le projet d'activités commerciales autour du sport et des loisirs sur la plaine des Linandes. Le futur centre commercial développera 20 000 m² de surfaces dédiées aux sports et aux loisirs.
- Maintenir et développer l'attractivité du pôle commercial régional des Trois Fontaines en engageant sa requalification et son extension.
- Etendre la polarité commerciale d'animation et de restauration via le projet de Port Cergy 2, en intégrant en amont les problématiques de nuisances sonores, d'accessibilité et de stationnement.
- Développer une offre commerciale de loisirs sur le secteur des Navigateurs.

C. Développer le rayonnement culturel, sportif et de loisirs de la Ville

La Ville entend poursuivre la création de grands équipements en aménageant un espace dédié aux sports et aux loisirs sur la plaine des Linandes, dans le quartier des Coteaux. L'héritage de la ville nouvelle permet également à la ville de bénéficier d'un patrimoine architectural unique qu'il faut valoriser.

Cergy entend par ailleurs pérenniser, conforter et améliorer son offre culturelle déjà riche par la création de nouveaux équipements et de nouvelles manifestations de rayonnement supra-communal en lien avec l'agglomération. C'est pourquoi il est prévu de :

- Développer des sports de glace aux Linandes avec la réalisation d'Aren'Ice qui accueillera la Fédération Française de Hockey sur Glace avec ses deux patinoires dont une dédiée à la compétition.
- Accueillir un Centre de Formation et d'Hébergement pour Sportifs de la Plaine des Linandes.
- Engager la mission « Cergy, 50 ans », sur l'histoire de la ville et la construction de mémoires croisées, sociales et culturelles.
- Développer des structures de loisirs et d'animation au sein du Grand Centre.
- Découvrir ou redécouvrir l'architecture de Cergy par la création d'un « parcours artistique de Cergy ».
- Conserver et retrouver l'identité architecturale de la ville.



D. Cergy Ville innovante : favoriser le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Cergy-Pontoise accueille aujourd'hui de nombreuses structures de formation, mais aussi 18 pôles d'excellence comme l'UCP, l'ESSEC, l'ENSEA, l'EISTI ou l'IPSL. Cergy, ville étudiante, entend rester un pôle moteur en termes d'innovation, de recherche et de formation. C'est pourquoi elle ambitionne de développer et d'améliorer l'ensemble de son offre. Cet objectif se traduit par la réalisation des orientations suivantes :

- Renforcer le pôle de formation supérieure et professionnelle en améliorant la qualité des services offerts aux étudiants et en favorisant les partenariats Université – entreprises – Ville – Communauté d'Agglomération.
- Accueillir un nouvel Institut de Formation des Apprentis (IFA) dans le parc de l'Horloge.
- Faire de Cergy une ville connectée en développant les espaces publics offrant une connexion Wifi.
- Maintenir des filières d'excellence tout en renforçant les filières d'apprentissage et les formations intermédiaires pour que chaque Cergyssois puisse se former.

E. Poursuivre la construction d'une offre de logements diversifiée et attractive

Depuis la création de la Ville Nouvelle, Cergy connaît une croissance démographique forte. La ville a toujours su accueillir de nouvelles populations et souhaite poursuivre la construction d'une offre de logements diversifiée et attractive, garantissant la mixité sociale. Il est donc envisagé de :

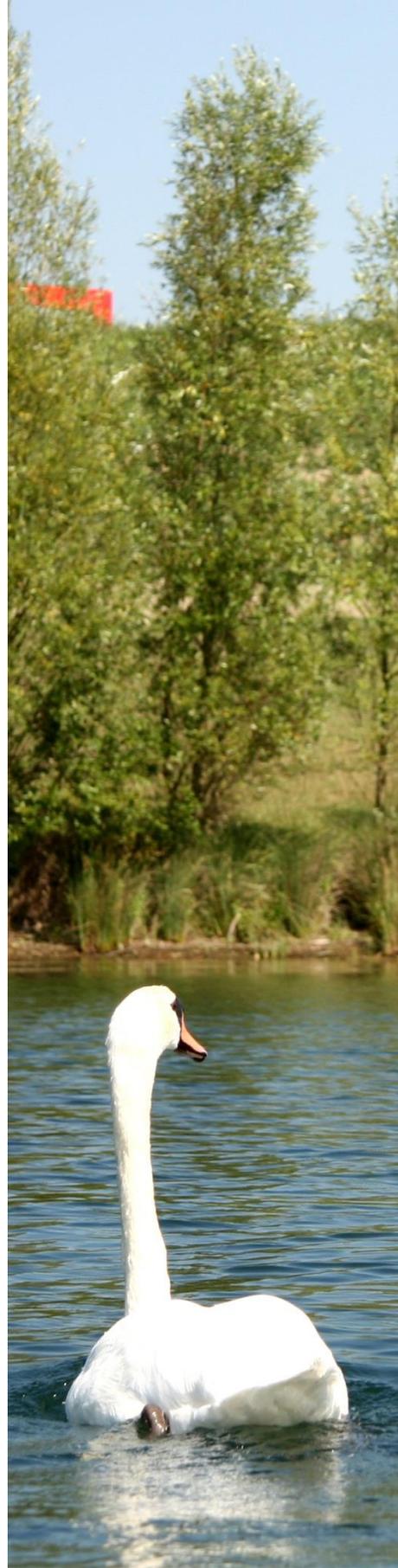
- Construire environ 500 logements par an (dont au minimum 25% en logement social).
- Maintenir un taux de logement social à hauteur de 38% à l'horizon 2026.
- Attirer des populations nouvelles sur le territoire de la commune, particulièrement les actifs travaillant dans l'agglomération.
- Poursuivre la construction de logements au sein de projets d'ensemble comme le futur écoquartier de la Plaine des Linandes mais aussi sur l'ensemble du territoire.
- Maintenir une offre accessible à destination des étudiants afin de répondre à la demande et aux objectifs de développement des structures d'études supérieures et d'apprentissage.



F. Cergy Ville verte : valoriser les richesses naturelles de la Ville

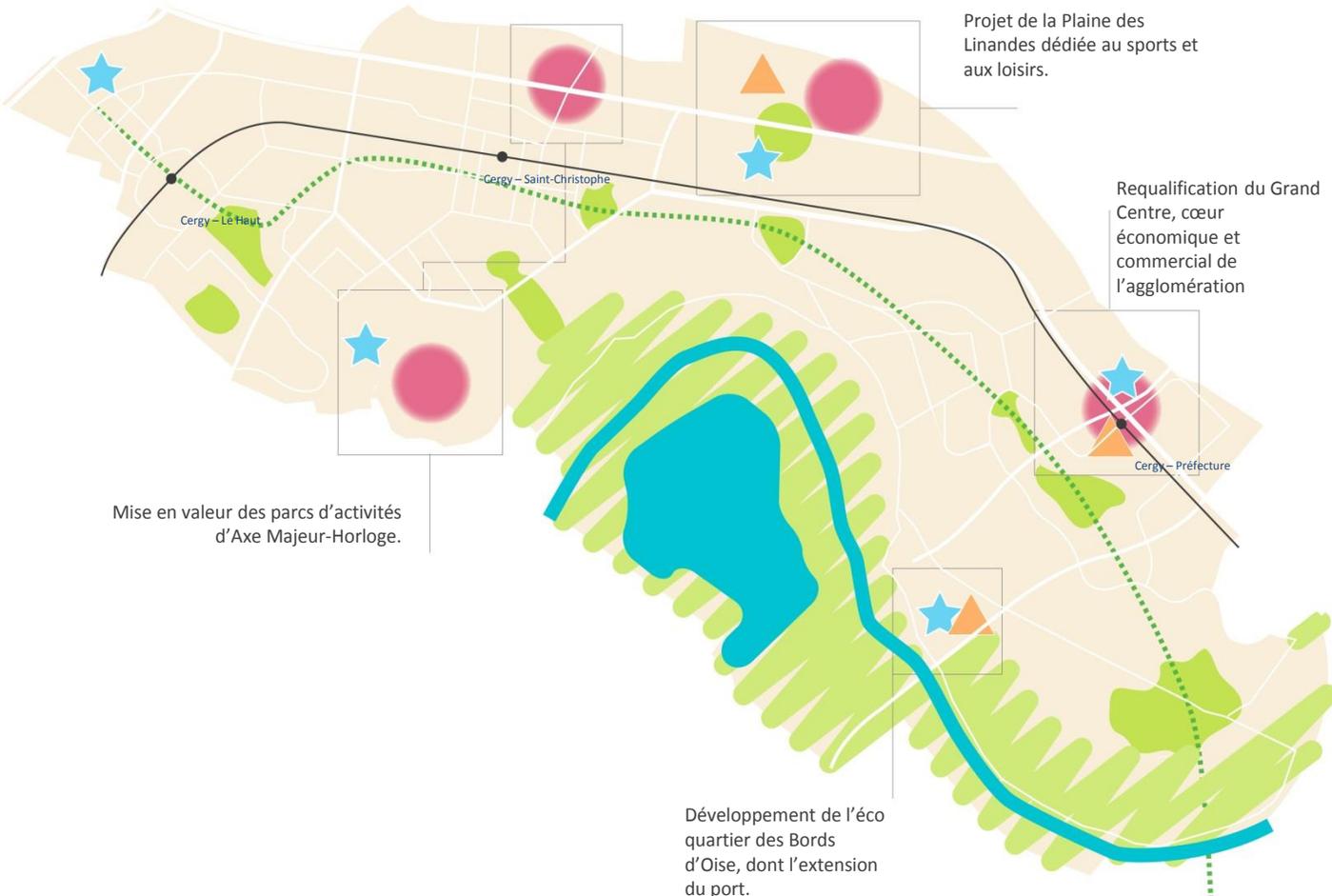
Créée au sein d'un site naturel exceptionnel, une boucle de l'Oise, Cergy entend appuyer son attractivité par la mise en valeur de son riche patrimoine naturel et paysager en développant les actions suivantes :

- Mettre en valeur le patrimoine ancien et contemporain.
- Préserver le patrimoine naturel, comme les bords de l'Oise et la plaine maraîchère tout en développant la valeur économique, notamment agricole, de ces espaces.
- Préserver les grands ensembles naturels de la boucle de l'Oise.
- Conserver et développer la présence de la nature dans la ville.
- Revaloriser l'ensemble des grands parcs urbains à l'image du parc François Mitterrand.
- Asseoir la base de loisirs comme le cœur vert de l'agglomération et en faciliter les accès.
- Maintenir la proportion d'espaces verts dans tous les nouveaux projets.
- Conforter le « Fil d'Ariane » et les déplacements doux paysagers entre les polarités vertes de la ville.



DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DE LA VILLE (Cergy ville pôle)

-  Réalisation d'un nouveau parc paysager sur la Plaine des Linandes
-  Valorisation des espaces naturels de la boucle de l'Oise
-  Confortation du Fil d'Ariane (tracé indicatif)



-  Grande polarité économique à créer ou à renforcer
-  Principaux développements commerciaux
-  Principaux secteurs d'accueil d'une nouvelle offre de logements



II. POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE

Cergy entend mettre en place un projet équilibré et durable sur l'ensemble de son territoire. Chaque quartier est concerné par le développement de la ville, dans le respect de ses caractéristiques et de son identité. Le projet devra conforter ou favoriser l'émergence d'une organisation structurée autour de polarités d'échelle intercommunale, communale et de proximité. Il prendra différentes formes selon les besoins et les spécificités de chaque partie du territoire. Ce projet sera structuré autour des trois piliers du développement durable : l'économie, l'environnement et le social.

Malgré des objectifs de développement ambitieux en termes de logements et d'activités économiques et commerciales, la ville s'impose une limitation stricte de la consommation d'espaces naturels ou agricoles. En effet, une partie importante des évolutions va se faire à l'intérieur des espaces urbanisés aujourd'hui et en particulier dans le cadre de la mise en œuvre du projet Grand Centre d'ambition et d'enjeu intercommunal et du projet de la plaine des Linandes en cours de réalisation. L'extension à venir de la ville se réalisera dans le cadre de deux projets distincts : l'extension à vocation dominante d'activités économiques du projet de la plaine des Linandes et la réalisation de Port Cergy 2. A l'échéance du PLU, la consommation des espaces naturels et agricoles représentera un total de 36 hectares environ dont 27 hectares environ correspondent à l'extension du projet de la plaine des Linandes et 8 hectares environ à la réalisation, hors secteur déjà urbanisé, du projet de Port Cergy 2. Le total ne représentera pas plus de 4,2% d'extension de l'espace urbanisé.

A. Mettre en place un projet économique équilibré

Les grands projets de la Ville permettent un développement équilibré de l'activité économique au sein de l'ensemble des quartiers. De la valorisation des circuits courts liés au maraîchage dans le quartier de l'Orée du Bois aux grandes réalisations comme le pôle sport et loisirs des Linandes, chaque quartier participe au développement économique de Cergy.

L'objectif de la commune est de créer de l'emploi durable, qui profite aux Cergyssois. Le développement économique doit donc être non seulement orienté selon le profil des habitants, mais également être en accord avec les filières d'apprentissage, d'études ou de recherches existantes :

- Maintenir le ratio un emploi / un actif sur le territoire communal.
- Disposer d'une offre complémentaire de locaux en renouvelant le patrimoine existant.
- Renouveler également l'offre de bureaux tertiaires pour accueillir des locaux d'activités et notamment pour les TPE.
- Maintenir, entretenir et renforcer les liens entre les entreprises, les entrepreneurs et les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Mieux intégrer certains parcs d'activités (comme le parc de l'Horloge ou le parc Francis Combe) au sein des quartiers.
- Valoriser et pérenniser l'activité maraîchère et le développement des circuits courts.
- Valoriser le développement de l'économie sociale et solidaire.
- Favoriser une politique de l'emploi en adéquation avec les formations de la ville pour la population qui y vit. Accompagner le retour à l'emploi, assurer le lien avec le tissu économique local.
- Développer des espaces de télétravail aux Hauts de Cergy.
- Valoriser la filière touristique autour des bords de l'Oise et de Port Cergy.



B. Garantir des transports de qualité

Cergy, ville conçue pour l'automobile, ambitionne tout d'abord de poursuivre la diversification des modes de déplacement en offrant de réelles alternatives aux déplacements en voiture. Par ailleurs, les nuisances et les risques induits par ce mode de déplacement devront être minimisés. Ces orientations ont pour but de diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports.

Améliorer l'offre en transports en commun :

- Mettre en place une liaison structurante par transport en commun en site propre entre les gares de Cergy et Pontoise, et augmenter les fréquences des bus reliant les quartiers de la ville au reste de l'agglomération.
- Favoriser le développement et la fréquence des transports collectifs par l'utilisation de sites propres.
- Promouvoir l'utilisation de véhicules à énergie « propre » pour les transports en commun (bus électriques, motorisation au gaz et au biogaz).
- Faire pression auprès des acteurs afin d'améliorer la régularité du RER A.

Développer le réseau de liaisons douces :

- Améliorer les cheminements doux pour assurer un maillage total de la ville.
- Poursuivre la création de cheminements entre la ville et la base de loisirs pour en améliorer l'accès aux Cergysois.
- Aménager et valoriser les Bords de l'Oise en y développant des circulations douces.
- Garantir la sécurité des flux piétons.

- Poursuivre le développement de l'usage de la bicyclette et du système de vélos en libre-service de Cergy-Pontoise Vélo2.
- Développer les voies cyclables et mettre en place un plan signalétique avec durée de parcours pour les chemins cyclables et/ou piétons et les structures de stationnement adaptées (la nouvelle programmation d'aménagements cyclables d'agglomération sera revue dans le cadre du diagnostic en cours et des débats à venir dans le cadre de l'élaboration du plan local des déplacements).

Limiter les nuisances liées à la voiture :

- Eviter les flux de transit dans la ville.
- Organiser la mixité fonctionnelle pour réduire les besoins en déplacement.
- Réorganiser le stationnement existant pour favoriser les divers modes de stationnement.
- Favoriser l'autopartage et le covoiturage en prévoyant des espaces de stationnement dédiés à cette fin.
- Optimiser l'usage des parkings existants.

Affirmer l'implication de la Ville dans le développement des alternatives à la voiture :

- Poursuivre l'optimisation du parc de véhicules communaux et intégrer progressivement des véhicules « moins polluants ».
- Développer le parc vélos et vélos électriques pour les services.
- Encourager la marche à pied, notamment pour les petits déplacements scolaires, en s'appuyant sur un réseau de liaisons douces, dont les sentes, bien développé et sécurisé.

C. Créer une offre de logement diversifiée

Cergy entend construire un projet social qui répond aux besoins de tous ses habitants en termes de logements, de services et d'équipements :

Favoriser les parcours résidentiels :

Pour les jeunes et jeunes ménages :

- Permettre la décohabitation des jeunes Cergyssois et l'accueil des étudiants dans des logements et structures adaptés.

Pour les personnes âgées et à mobilité réduite :

- Préparer l'accueil des personnes âgées par une offre de structures adaptées construction de résidences pour personnes âgées.
- Prévoir des logements adaptés aux personnes à mobilité réduite dans les nouveaux programmes immobiliers et réhabilités.
- Réfléchir à la création d'une offre intergénérationnelle.

Pour les Gens du Voyage

- Prévoir des terrains familiaux adaptés pour les gens du voyage en termes de capacité ainsi que de qualité d'aménagement et environnementale.

Pour les étudiants :

- Permettre l'accueil des étudiants dans des structures adaptées et dédiées.
- Permettre la création d'un campus universitaire disposant de tous les services répondant aux besoins des étudiants.

Pour tous :

- Envisager l'expérimentation de nouvelles formes d'habitats, qu'ils soient participatifs ou communautaires.

Équilibrer les quartiers :

- Bien formuler l'objectif de logement social dans la ville, avec un taux adapté par quartier.
- Rééquilibrer l'offre de logements sociaux / privés pour une mixité sociale consolidée.
- Veiller à ce que le renouvellement de la population dans les quartiers se traduise par le maintien ou l'amélioration de la mixité sociale et éviter la paupérisation de certains quartiers.



D. Renforcer l'accessibilité

La ville s'engage fortement pour que chacun puisse avoir accès à la culture, aux services publics, à la santé. Dans une période de crise, la commune veut, dans la limite de son champ d'action, offrir une protection à ses habitants. C'est pourquoi elle souhaite permettre les :

Accès aux services publics

- Garantir l'accès de tous à l'ensemble des services publics (santé, éducation, administrations). Améliorer leur lisibilité (accès et stationnement, signalétique), leur répartition sur l'ensemble du territoire (maintenir le plus possible une offre de proximité) et la qualité des services (accueil, orientation, information, analyse des besoins).

Accès à l'emploi

- Continuer les politiques publiques d'accompagnement des populations les plus vulnérables : programme de retour à l'emploi, mise en réseau des aides disponibles, ...

Accès à la santé

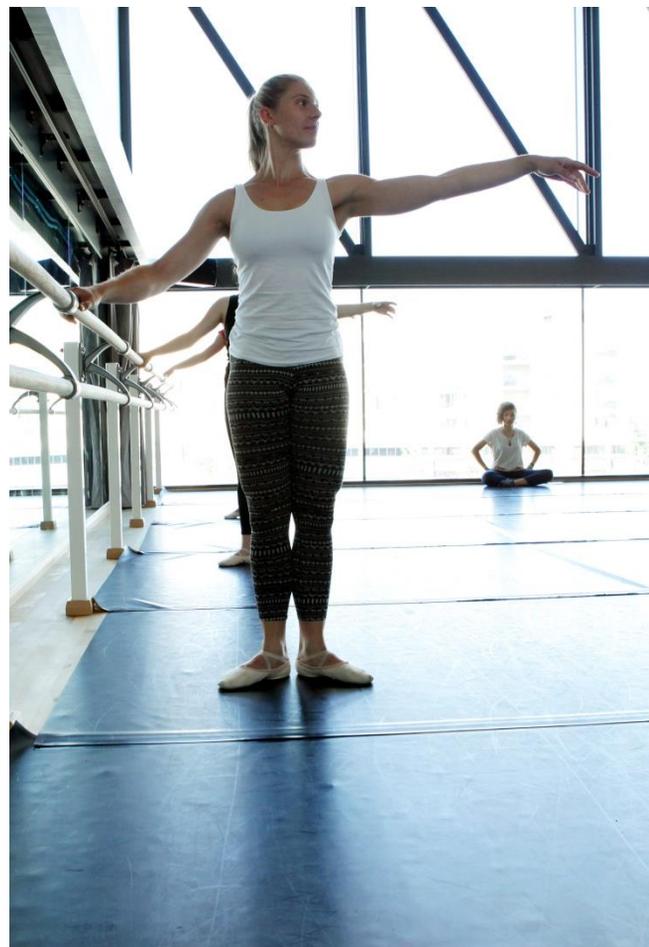
- Étudier la création d'un centre de santé municipal.

Accès au numérique

- Réduire la fracture numérique en faisant de Cergy une ville 100% fibrée et en développant l'usage du numérique dès la maternelle.

Accès à la culture et au sport

- Développer une offre sportive et culturelle en adéquation avec les aspirations des habitants par l'offre de grands équipements et la garantie d'une offre de proximité (améliorer l'offre culturelle de proximité, soutenir la création et le maintien de lieux d'animation locale).
- Affirmer le pôle des Linandes en y développant de l'animation nocturne, des activités et des commerces tournés vers les loisirs.
- Réfléchir à l'offre culturelle et à l'animation du quartier du Grand Centre.



E. Aider toutes les générations

La population de la ville de Cergy est jeune puisque près de 50% de ses habitants ont moins de 30 ans. C'est pourquoi la priorité a été donnée à la jeunesse. Néanmoins, le projet de Ville est un projet ouvert à tous et misant sur l'intergénérationnel.

Pour les enfants :

- Augmenter l'offre de places en crèche.
- Créer de nouveaux groupes scolaires afin de répondre à l'accroissement de la population et entamer une rénovation de certains équipements scolaires vieillissants.
- Favoriser un accueil de qualité des enfants scolarisés, en particulier après le temps scolaire : programme d'accompagnement péri scolaire « le temps de l'enfant » et avant leur entrée à l'école : crèche, halte-garderie. Assurer une adéquation entre les structures d'accueil de la petite enfance et l'évolution de la population.
- Faire de la restauration scolaire un exemple éducatif en renforçant la part du bio et des produits locaux dans les repas, selon les possibilités de la production locale.
- Offrir des centres de loisirs de qualité favorisant l'éveil, la découverte et la mixité sociale.

Pour les jeunes :

- Favoriser l'épanouissement de la jeunesse (plus de la moitié des cergyssois ont moins de 25 ans) par le biais de la culture, de l'éducation, des associations, de l'engagement citoyen, de la formation et de l'emploi.
- Créer un évènement jeunesse avec les jeunes talents cergyssois.
- Mettre en place de nouveaux créneaux horaires pour les associations de jeunesse dans les maisons de quartier.

Pour les seniors :

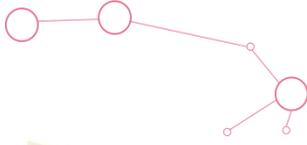
- Renforcer l'offre de services à la personne, notamment en faveur des seniors.
- Mettre en œuvre le plan accessibilité des équipements publics et des trottoirs.



POUR SUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE

Un projet solidaire

 Encourager la rénovation énergétique du parc de logements

 Garantir la proximité de services et de commerces pour l'ensemble des habitants en s'appuyant sur une structure urbaine multipolaire et hiérarchisée



Un projet économique équilibré



Renouveler l'offre de bureaux et développer des « espaces de télétravail » autour des principaux centres



Requalifier et revitaliser les zones d'activités



Développer une liaison à très haut niveau de service entre les gares de Cergy-Préfecture et Pontoise



Œuvrer pour une meilleure intégration du parc d'activités de l'Horloge dans la ville

Un projet de ville de grande qualité environnementale



Valoriser les bords d'Oise et les parcs urbains



Préserver et développer la filière maraîchère



Maintenir et aménager des points de vue sur le grand paysage



Garantir une limite à l'urbanisation



Développer des cheminements doux vers et le long des bords de l'Oise

III. CONFORTER LA QUALITE DE LA VILLE ET SA QUALITE DE VIE

La construction de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise a entraîné un développement relativement rapide de la ville de Cergy. Conçue comme un bassin de vie équilibré entre habitat, emploi et service, la ville nouvelle a toujours laissé une large place à la qualité de vie de ses habitants. Cet équilibre que l'on retrouve à Cergy s'est aussi décliné dans les politiques publiques menées. Celles-ci font fortement appel au lien social et à la diversité des populations qui se sont installées sur place.

Cergy a maintenu ce projet urbain et social en restant un territoire d'innovation. La ville est aujourd'hui riche de nombreux espaces verts et d'un patrimoine bâti remarquable qu'il faut préserver. Face aux enjeux du développement durable, la ville souhaite préparer la transition énergétique en favorisant la réhabilitation de son patrimoine. Enfin Cergy veut maintenir son projet social en favorisant son tissu associatif, ses équipements publics et en renforçant sa gestion urbaine de proximité.



A. Agir sur la qualité urbaine

Cergy dispose d'une véritable qualité urbaine. Ses nombreux espaces verts, sa couverture végétale importante et ses espaces piétonniers généreux en font une ville agréable à vivre et appréciée de ses habitants. C'est pourquoi la ville souhaite :

- Pérenniser cette qualité urbaine en maintenant le rapport bâti / non bâti auquel les habitants sont très attachés.

Mettre en valeur les espaces verts et le patrimoine bâti :

- Continuer la politique de développement et de valorisation des espaces publics.
- Requalifier la gare de Cergy-Préfecture, les espaces publics autour de la gare Cergy-Saint-Christophe et la dalle Grand Centre.
- Rénover et étendre le centre commercial des Trois Fontaines
- Réhabiliter les avenues Mondétour, Belle Haumière et la rue de l'Abondance dans le quartier de l'Axe Majeur Horloge.
- Réhabiliter la rue Nationale dans le quartier Bords d'Oise.

Garantir la qualité des espaces naturels et des espaces verts :

- Requalifier le bois et les espaces verts de promenade dans les Hauts de Cergy.
- Organiser la gestion différenciée des boisements à l'Orée du Bois.
- Engager la réhabilitation complète des berges de l'Oise.
- Créer un parc public paysager permettant la récupération des eaux de pluie sur la Plaine des Linandes.
- Aménager le bois de la Justice.

Soutenir une architecture diversifiée et innovante :

- Afficher et confirmer l'identité culturelle et architecturale des bâtiments (architectures typiques des quartiers, signaux architecturaux, bâtiments remarquables).

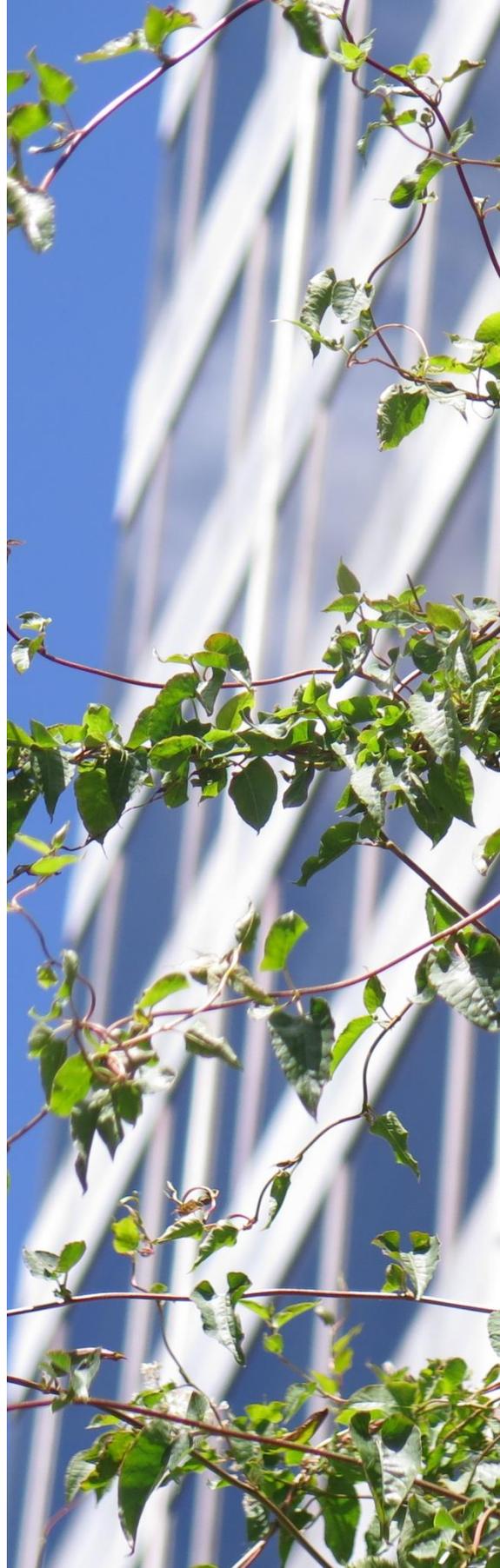


B. Engager l'évolution énergétique du parc de logements, des bâtiments communaux et des bureaux

La Ville s'est fixée pour objectif d'améliorer le parc de logements existant, en soutenant de manière active sa transition énergétique. Cette transition a un objectif double puisqu'elle permettra de réduire les charges liées au chauffage et par conséquent d'avoir un meilleur entretien des bâtiments.

Il s'agit également d'enrayer la paupérisation de certaines copropriétés. La Charte entre la Ville et les bailleurs pour améliorer les conditions d'habitat et encadrer les charges locatives participe à cet objectif. Il faudra donc :

- Poursuivre l'aide aux ASL /copropriétés pour les travaux afin de baisser les charges, notamment énergétiques.
- Tendre vers l'excellence environnementale dans le parc de logements neufs (faire mieux que la réglementation en vigueur dans les nouveaux bâtiments tout en garantissant des prix de vente abordables).
- Évoluer vers la construction de bâtiments à énergie passive dès 2018 pour anticiper les constructions à énergie positive.
- Poursuivre la politique de rénovation urbaine.
- Encourager l'isolation du parc existant.
- Soutenir la réhabilitation des logements sociaux dans les îlots les plus anciens (quartier des Linandes, de l'Axe-Majeur et de l'Orée du Bois notamment).
- Favoriser des travaux sur le logement existant afin de réduire la consommation énergétique.
- Réduire de 25% les consommations d'énergie des bâtiments municipaux d'ici 2020.
- Produire de l'énergie renouvelable sur les espaces et les bâtiments municipaux, à travers l'installation d'équipements producteurs d'énergie renouvelable dans les anciens et nouveaux bâtiments.
- Développer une nouvelle offre de bureaux de très haute performance environnementale.



C. Garantir un projet de Ville de grande qualité environnementale

La ville de Cergy compte de nombreux espaces verts et naturels qu'elle souhaite préserver pour maintenir un cadre de vie agréable, mais aussi respectueux de la biodiversité et des continuités écologiques. Son développement doit aussi prendre en compte les risques naturels. C'est pourquoi elle s'engage à :

Maintenir la qualité paysagère des espaces verts et œuvrer pour le maintien de la biodiversité :

- Protéger les espaces naturels, composantes de la trame verte (bois, parcs et espaces verts, jardins privés...) et de la trame bleue (Oise, étangs de la base de loisirs, bassins, sources...).
- Maintenir l'équilibre entre espace bâti et espace nature : maîtriser la densification et conserver les espaces verts de proximité.
- Affecter une partie des bords de l'Oise à la phytoremédiation dans le respect du schéma directeur paysager des bords de l'Oise.
- Préserver les écosystèmes fragiles tels que les bois et la base de loisirs.
- Promouvoir la gestion différenciée des espaces verts ; garantir des continuités d'espaces naturels pour la biodiversité (corridors écologiques).
- Amorcer l'interdiction des produits phytosanitaires dès 2015 avant de les interdire définitivement en 2020 dans les espaces publics et en 2022 dans les espaces privés.
- Pérenniser l'activité maraîchère tout en préservant la qualité du sol, du sous-sol et de la ressource en eau.
- Favoriser l'émergence de produits biologiques.
- Limiter fortement l'imperméabilisation des sols pour maintenir un cycle naturel de stockage, d'épuration et d'écoulement des eaux pluviales.
- Maîtriser l'étalement urbain en privilégiant la récupération de friches ou de parkings.



Se prémunir des risques et des nuisances :

- Prendre en compte les risques naturels dans les futurs projets et informer les futurs constructeurs sur les différentes prescriptions.
- Préserver les Cergyssois des nuisances quotidiennes. Dans les secteurs à dominante de logements, l'accueil d'activités nouvelles sera limité aux activités compatibles avec le voisinage d'habitations.
- Favoriser l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les zones situées aux abords des infrastructures de transport.
- Préconiser l'implantation d'antennes-relais éloignées des sites sensibles notamment des équipements scolaires.
- Interdire les constructions de logements à moins de 100 mètres des réseaux électriques à très haute tension.

D. Renforcer l'animation commerciale des quartiers

L'animation des quartiers est liée à la présence de commerces de proximité, de services, d'équipements et d'espaces publics et de convivialité. Il est nécessaire de conforter cette animation par un développement commercial sur l'ensemble de la commune, adapté à la taille et aux spécificités de chacune des polarités et par une amélioration de l'accessibilité à ces différentes composantes.

Par ailleurs, les pôles secondaires (Hauts-de-Cergy, Axe Majeur-Horloge) et tertiaires (Séville, Chênes, Bontemps, Linandes, Touleuses, Port et Village) doivent être affirmés par un développement commercial et une offre de services qui assurent leur pérennisation. La réhabilitation de l'offre d'équipements, support de la vie locale ainsi que le développement des lieux de rencontre et de convivialité dans chaque quartier permettront également de renforcer l'animation des quartiers. Pour cela la ville entend :

- Requalifier/restructurer et augmenter la capacité du centre commercial des Trois Fontaines afin d'optimiser son potentiel d'attractivité commerciale, requalifier la gare de Cergy-Préfecture et ouvrir des commerces de proximité.
- Conforter les polarités commerciales de proximité, accessibles à pied.
- Réorganiser, une pérennisation et un développement des commerces et services en centre-ville et dans les pôles secondaires et tertiaires ainsi qu'un maintien des centres commerciaux de proximité.
- Ajuster le coût des loyers commerciaux qui sont aujourd'hui très hauts pour du petit commerce.
- Aider le développement du commerce de proximité et pérenniser le marché dans le quartier des Hauts-de-Cergy,
- Requalifier la place des Touleuses et ses abords pour permettre aux commerces d'être plus visibles.
- Développer les commerces à l'échelle du quartier des Coteaux.
- Créer une nouvelle offre commerciale centrée sur le divertissement et la restauration à travers l'extension de port Cergy.



E. Faire de Cergy une ville solidaire et citoyenne

La commune souhaite maintenir et développer son offre déjà riche en équipements de proximité au sein de chacun des quartiers, à travers la réalisation de nouveaux équipements mais aussi la réhabilitation ou la requalification d'un certain nombre d'équipements vieillissants (les terrains sportifs de proximité, certaines maisons de quartier).

Cergy souhaite poursuivre les politiques publiques favorisant l'animation territoriale, la participation citoyenne, la proximité et la dynamique associative. C'est pourquoi il est proposé de :

- Accueillir une résidence pour personnes âgées et d'ouvrir des locaux associatifs aux Hauts de Cergy.
- Ouvrir un groupe scolaire et une crèche dans le Grand Centre.
- Renforcer le niveau d'équipements d'Axe Majeur-Horloge, notamment par la réalisation d'une salle des fêtes, d'un équipement culturel, d'un équipement dédié à la petite enfance et d'un centre de loisirs ; il convient également de réhabiliter la maison de quartier et d'ouvrir une maison des associations.
- Réhabiliter la maison de quartier des Touleuses.
- Réhabiliter la maison de quartier des Linandes.



F. Développer la gestion urbaine de proximité

La ville de Cergy souhaite amplifier sa gestion urbaine de proximité en s'appuyant notamment sur les dispositifs proposés par l'Agglomération. C'est pourquoi elle s'engage à :

Requalifier l'éclairage public :

Maîtriser les coûts énergétiques liés à l'éclairage public sur l'ensemble de la ville.

Adapter l'intensité lumineuse des équipements et espaces publics à proximité des habitations

Améliorer la collecte et le tri des déchets :

La commune s'est engagée avec la Communauté d'Agglomération à mettre en œuvre le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD). Les principales actions visées sont les suivantes :

- Poursuivre la mise en place des BAVE (Bornes d'Apport Volontaire Enterrées) et continuer l'opération de « conteneurisation » dans l'habitat individuel.
- Réviser le mode de collecte des encombrants.

Mettre en œuvre un plan de préservation de l'eau :

Systématiser la récupération des eaux de pluie sur les bâtiments municipaux.

Réduire les consommations d'eau potable dans les bâtiments et les services publics, puis dans un second temps dans les habitations.

Protéger la ressource en eau potable et améliorer la qualité de l'eau de l'Oise.

Renforcer le réseau de chauffage urbain

Poursuivre la politique d'extension du chauffage urbain en lien avec l'agglomération de Cergy-Pontoise.



CONFORTER LA QUALITÉ DE LA VILLE ET SA QUALITÉ DE VIE (améliorer la vie quotidienne des Cergyssois au sein de chaque quartier)

LES HAUTS DE CERGY

- Poursuite du développement du quartier et pérennisation de l'offre commerciale
- Maintien du marché

LES COTEAUX

- Développement d'un grand parc paysager et d'une nouvelle offre en logements diversifiée sur la plaine.
- Maintien de la polarité commerciale des Linandes

GRAND CENTRE

- Revitalisation du commerce
- Réaménagement du Parvis de la Préfecture et des espaces publics
- Développement d'une nouvelle offre en logements et de surfaces d'activités

AXE MAJEUR - HORLOGE

- Réaménagement des espaces publics autour de la gare de Cergy-Saint-Christophe
- Maintien et développement du commerce de proximité
- Amélioration du marché

BORDS D'OISE

- Aménagement des bords d'Oise
- Développement de Port-Cergy et de sa polarité commerciale
- Renforcement des liens avec Grand Centre et les Coteaux
- Maintien des espaces agricoles
- Requalification du stade Jean-Roger Gault.
- Développement des circuits courts des exploitants agricoles.

OREE DU BOIS

- Maintien du pôle commercial des Touleuses
- Développement des circuits courts en lien avec la plaine maraîchère
- Réaménagement du Fil d'Ariane